



Association de randonnée pédestre
O .M.S 22 Place Charles de Gaulle
86000 POITIERS
courriel : lescompagnonsbaladeurs@gmail.com
Site Internet : [http : //www.lescompagnonsbaladeurs.fr](http://www.lescompagnonsbaladeurs.fr)



Bulletin d'adhésion ou de ré-adhésion : 2022

NOM : _____

Prénom : _____

Date de naissance : ____/____/____

Adresse :
Rue : _____

Complément d'adresse : _____

Code postal : _____

Ville : _____

Adresse électronique : _____@_____

Tél domicile : _____ Tél mobile : _____

Je demande à adhérer à l'association Les Compagnons Baladeurs :

Renouvellement 1ère adhésion

Montant de la cotisation annuelle pour 2022 : **40 €** Licence FFRP « IRA » avec responsabilité civile et accidents corporels (voir condition d'assurance ci-contre).

Dans l'hypothèse où vous êtes déjà fédéré(e) à la FFR par l'intermédiaire d'une autre association, vous n'avez à acquitter que la seule cotisation COMPAGNONS BALADEURS soit 15 €,

Merci d'indiquer le nom de l'association : _____

vosre n° de licence : _____

- Je m'abonne à Rando-Passion (4 numéros pour 8 €)
 J'autorise l'association à utiliser tout document audiovisuel sur lequel j'apparaîtrais, réalisé pendant nos activités, dans le but de promotion de notre club.
 Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association.

Assurance :

La licence avec assurance permet à votre association de pouvoir souscrire au contrat fédéral d'assurance en responsabilité civile. L'assurance fédérale est conçue de telle sorte que la prime versée par les randonneurs couvre non seulement leur propre Responsabilité civile mais aussi celle de leur association, des dirigeants à son service et des animateurs qui encadrent sur le terrain.

Par défaut, l'association souscrit une licence IRA (individuelle avec Responsabilité civile et accident) ou FRA (familiale avec Responsabilité civile et accident) qui couvrent la pratique des activités de randonnée pédestre et de loisirs de pleine nature à l'exclusion :

- de parcours de randonnées glaciaires, de via ferrata et corda, de canyons aquatiques, tout parcours exigeant l'utilisation d'un matériel de sécurité à l'alpinisme, l'utilisation permanente de techniques de progression nécessaires pour cheminer sur glacier, zones rocheuses escarpées, canyon ;
- l'**encadrement d'un groupe en dehors du cadre associatif** par un animateur qui ne bénéficie dès lors plus des garanties liées à sa licence..

Sur votre demande vous pouvez ne souscrire qu'à une licence IR ou FR (avec la seule Responsabilité civile) ou au contraire souscrire à la licence IMPN ou FMPN qui couvrent la majorité des activités physiques, sportives et de loisirs de pleine nature.

De plus, vous pouvez souscrire aux **options suivantes** :

- Garantie hors France métropolitaine, pour les longs séjours à l'étranger (inférieurs à mois) qui comportent plus de risques ou dans les pays où le recours à un hélicoptère ou à d'autres secours requiert de verser tout de suite de fortes sommes d'argent et où les frais médicaux sont élevés ;
- Option 1 : Décès ou invalidité permanente ;
- Option 2 : Indemnités journalières ;
- Option 3 : Garantie « aide ménagère ».

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et pour vous aider dans les formalités de souscription de ces différentes options ;

Chèque ci-joint de : _____ €

A l'ordre des Compagnons Baladeurs. Un bulletin par adhérent, chèque groupé pour un couple.

Je reconnais avoir pris connaissance des informations relatives à l'assurance attachée à ma licence.

Date : ____/____/____

Signature : _____

Ce bulletin doit être accompagné d'un certificat médical de non-indication à la randonnée pédestre si :

- **c'est une première inscription à l'association Les Compagnons Baladeurs.**
- **c'est une ré-adhésion**
- **et vous avez répondu OUI à au moins une des questions du questionnaire médicale**
- **ou votre dernier certificat médical fourni date de 3 ans.**